

Fiche d'examen au cas par cas pour les PLU, PLUi et cartes communales (liste indicative d'informations à fournir)

1. Intitulé du projet et état d'avancement

Procédure concernée <i>(ex pour les PLU : élaboration, révision , DP ou DUP...)</i>	Type de document <i>(ex : POS, PLU communal ou intercommunal, carte communale)</i>	Territoire concerné
Déclaration de Projet	PLU communal	Commune de La Bâthie

En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi

Date de débat du PADD	Non concerné
Le cas échéant, date prévisionnelle de l'arrêt du projet	Novembre 2017

2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable <i>(compétente pour conduire la procédure d'urbanisme)</i>	M. le Maire de La Bâthie
Courriel	j.pernet@labathie.fr

3. Caractéristiques principales de la procédure

3.1. Caractéristiques générales du territoire

Nom(s) de la (ou des) commune(s) concernée(s)	La Bâthie
Nombre d'habitants concernés <i>(au dernier recensement général de la population)</i>	2 158 habitants en 2014 (INSEE)
Le cas échéant : nombre d'habitants permanents et en période touristique	/
Superficie du territoire	2 216 ha

3.2. Quels sont les objectifs de cette procédure ? *Annexe : la délibération engageant la procédure*

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) intercommunale et 12 logements en accession aidée ou location sociale.

(Pièce Jointe : délibération du 25/09/2017)

3.3. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement ?

Annexe : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le Conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU

Permettre la construction d'une MSP pour répondre au besoin des habitants des 6 communes (La Bâthie, Cevins, Esserts-Blay, Rognaix, Saint-Paul-sur-Isère, Tours-en-Savoie) du secteur en matière de santé. Il s'agit d'accueillir 3 ou 4 médecins et 4 à 5 autres professions médicales ou paramédicales.

Le projet répondra également aux besoins en habitat aidé en proposant une douzaine de logements en accession et/ou location.

3.4. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ?

Annexes :

- Pour une élaboration ou une révision générale de PLU : si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, joindre le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;

- Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, du code de l'urbanisme) et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU : le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint ;

Création d'une zone Umsp d'environ 3 725 m² sur le secteur des Carrons actuellement classé Nsl.

A noter que le site concerné appartient à une zone AU prévue au PLU en cours de révision.

Les articles le nécessitant, et notamment n° 1, 2, 6, 7, 10, 11 et 12 du règlement sont adaptés pour permettre le projet.

3.5. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la CDPENAF, du Comité de massif, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, de mise à jour du zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser

Non.

3.6. Contexte de la planification : le projet est-il concerné par...

- les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ?	Oui
- les dispositions de la loi Littoral (3 lacs concernés : Léman, Bourget, Annecy) ?	Non
- une <u>DTA ou DTADD</u> ? Si oui, laquelle ?	Alpes du Nord
- un <u>SCoT</u> , un schéma de secteur ? Si oui, le(s)quel(s) ? ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la <u>loi « Grenelle 2 »</u> ?	SCoT Arlysère approuvé le 9 mai 2012 / Non Grenelle
- un (ou plusieurs) <u>SDAGE ou SAGE</u> ? Si oui, le(s)quel(s) ?	SDAGE Rhône-Méditerranée

3.7. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

PLU approuvé le 5 mars 2006, n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.
 PLU en cours de révision depuis novembre 2011 (lors de la consultation au cas par cas, la DREAL a indiqué, dans son avis du 16/12/2013, que la révision du PLU n'était pas soumise à évaluation environnementale).

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

<p>Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?</p>	<p>Optimisation du foncier et équipements annexes (parkings), avec création de logements au-dessus des locaux destinés aux professions médicales.</p>
<p>Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?</p>	<p>Non concerné au regard du projet de mise en compatibilité</p>
<p>Sur quelles perspectives de développement (<i>démographique, économique, touristique ou d'équipements publics ou autre, selon la vocation de l'urbanisation envisagée</i>) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution positive de la population des 6 communes du SIBTAS depuis 1968 (INSEE), mais une population vieillissante nécessitant des besoins en services de santé. - Une offre médicale locale limitée
<p>Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui :</p>	
<p>Quelle est approximativement la superficie consommée ?</p>	<p>Foncier = environ 3 725 m² (passent de zone Nsl en Umsp)</p>
<p>Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (<i>densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants, lits froids pour le tourisme de montagne...</i>) ont été préalablement examinées ?</p>	<p>Les besoins pour les professions médicales peuvent difficilement trouver réponse par la réhabilitation de bâti ancien.</p>
<p>Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (<i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i>).</p>	<p>Impact agricole : diminution d'environ 3 725 m² de prés Impact naturel : secteur remblayé sans grand enjeu environnemental Impact paysager : site en continuité de l'espace bâti Déplacement : situation dans l'enveloppe urbaine, augmentation des déplacements due à la patientèle des médecins. Caractéristiques des voiries suffisantes pour absorber les circulations nouvelles induites par le projet.</p>

4.2. Milieux naturels et biodiversité			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
<u>Zone Natura 2000 ?</u>		X	
<u>Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?</u>		X	
<u>Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?</u>		X	
<u>Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ?</u>	X		ZNIEFF type 1 : Ecosystème alluvial de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan et Plateau des Lacs de la Tempête et le Grand Mont / <u>Zone objet du projet non concernée</u>
<u>Arrêté préfectoral de protection de biotope ?</u>		X	
Continuité écologique connue ou repérée par la commune ou l'intercommunalité ou par un document de rang supérieur (<u>SRCE</u> , SCoT, DTA...) ?	X		Corridor écologique «La Bâthie / Saint-Paul-sur-Isère / Cevins» / <u>Zone objet du projet non concernée</u>
<u>Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?</u> Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général...) ? <u>Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?</u>	X		Zones humides : <ul style="list-style-type: none"> * Chalet du Soufflet * L'Isère de la confluence avec l'Arly à Saint-Paul-sur-Isère * Lac de Lavouet * Lac du Soufflet * Montagne des Prés * Saint-Didier <u>Zone objet du projet non concernée</u>

4.3. Paysages, patrimoine naturel et bâti			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, zone de présomption de prescription archéologique...) ?		X	
Site classé ou projet de site classé ?	X		Projet de classement au titre des sites du Versant tarin du Grand-Mont. <u>Zone objet du projet non concernée</u>
Site inscrit ou projet de site inscrit ?	X		Site inscrit : ruines du Château et hameau de Chantemerle <u>Zone objet du projet non concernée</u>
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?		X	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		X	
Directive de protection et de mise en valeur des paysages ?		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ?		X	

4.4. Ressource en eau			
Captages : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Périmètre de protection (immédiat, rapprochée, éloignée) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		<u>Zone objet du projet non concernée par un périmètre de captage</u>
Captages :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ?

4.4. Ressource en eau			
			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) des 500 captages prioritaires Grenelle 2 ?		X	
De captages repérés par un SDAGE Ou un SAGE?		X	
Usages :	Oui	Non	Si oui, précisez
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs ? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?	X		Ressources disponibles : 678,24 m³/jour Besoins actuels (2015) : 596,01 m³/jour Besoins futurs (2027) : 660,01 m³/jour Bilan : + 18,23 m³/jour (+0,22 l/sec) + complément = piquage sur conduite usine à hauteur de 2 l/sec + projet forage intercommunal à Esserts-Blay
Y a-t-il des risques de conflits entre ces différents usages ?		X	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		X	
Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans le milieu ?	X		STEP La Bâthie Arbine = 750 EH STEP La Bâthie Vernays = 8 000 EH Le secteur objet du projet sera raccordé à la STEP Vernays dont la capacité actuelle est suffisante pour traiter les eaux usées de la MSP et des nouveaux logements.

4.5. Sols et sous-sol, déchets			
	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :			
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?	X		AXIA (ex Pouget) / dépôt de combustible ACTS / Kaliakoudas / TODESCHINI / Usine ALCAN ARC La Bâthie <u>Zone objet du projet non concernée</u>

4.5. Sols et sous-sol, déchets			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
Anciens sites industriels et activités de services (<i>base de données BASIAS</i>) ?	X		Dépôt de M. LESUEUR (RHA7300003) activité terminée <u>Zone objet du projet non concernée</u>
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?		X	

4.6. Risques et nuisances			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Risques ou aléas naturels (<i>inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts...</i>), industriels, technologiques, miniers connus ?	X		PIZ de janvier 2017. Le site se situe à proximité d'un secteur concerné par un risque faible de crue torrentielle.
Plans de prévention des risques (<i>naturels, technologiques, miniers</i>) approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		PPRI de l'Isère, tronçon de Moûtiers à Tours-en-Savoie (décembre 2014) <u>Zone objet du projet non concernée par un risque d'inondation</u>
Nuisances connues (<i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		RN90 : axe bruyant de catégorie 2. Isolement acoustique sur une bande de 250 m <u>Projet hors bande des 250 m</u>

4.7. Air, énergie, climat

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?	X		Commune sensible à la qualité de l'air au titre du projet de SRCAE de Rhône-Alpes.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	

5. Éléments complémentaires que la commune ou l'intercommunalité souhaite communiquer (*facultatif*)

Ce projet de MSP couplé à une douzaine de logements en accession et/ou location aidée répond à un véritable besoin de maintenir et accueillir des services médicaux de proximité sur le territoire.

6. Annexes (*rappel*)

Pour les élaboration ou révision de PLU ou PLUi ou de carte communale	Pour les PLU et PLUi : le projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU	Le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	La délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>